



## AVIS PUBLIC

### **D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208-9 VISANT À INCLURE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES RELIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME AINSI QU'AU LOGEMENT SOCIAL**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 22 novembre 2023, à 19 h, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté le *Règlement numéro 208-9 visant à inclure la répartition des dépenses reliées à l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au logement social*.

L'adoption du Règlement numéro 208-9 a pour objet de prévoir la répartition des dépenses reliées à l'aménagement et à l'urbanisme ainsi qu'au logement social, et ce, à compter du 1er janvier 2024.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 9 novembre 2023. Le projet de règlement a aussi été déposé à cette même séance.

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est actuellement déposé sur le babillard du bureau de la MRC ainsi que sur le site Internet de la MRC, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Verchères, le 29 novembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain Berthiaume', is positioned above the printed name.

Sylvain Berthiaume  
Directeur général et greffier-trésorier